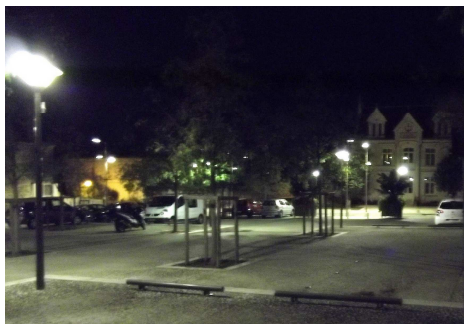


Si on éclairait vraiment mieux et plus juste !

L'article du Fondettes magazine n°28 sur l'éclairage public ferait volontiers sourire, si les conséquences de cette expérience irréfléchie n'étaient pas si graves.

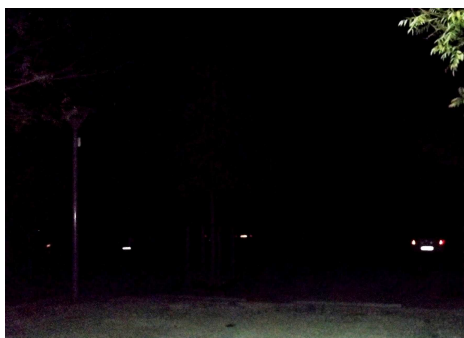
A l'évidence, nous sommes tous d'accord pour éclairer mieux et plus juste. L'équipe municipale précédente avait d'ailleurs commencé à le faire, en remplaçant progressivement les lampes d'ancienne technologie.

Il était nul besoin d'éteindre toutes les lumières pour économiser 20 000 euros. Des solutions techniques simples auraient pu être facilement mises en œuvre, comme la variation de puissance ou l'extinction d'un lampadaire sur deux à certains endroits.



Le plus honteux est l'énumération d'arguments ridicules et la négation de conséquences évidentes.

« La santé des hommes peut être altérée par la pollution lumineuse », « un surplus de lumière empêche les grenouilles de différencier leurs proies des prédateurs ou de leurs congénères » ! La page 13 de ce magazine est **une énumération de bêtises qui ferait rire** si cette publication n'était pas destinée à l'information des Fondettois.



Place du 11 novembre avant et après
l'extinction de l'éclairage public.
Manœuvres périlleuses!

Circuler la nuit, sans éclairage public, ne génère **pas plus d'accidents mais beaucoup plus d'incidents**. Essayez donc de manœuvrer dans l'obscurité sur un parking public bordé d'obstacles ou de revenir chez vous à pieds sans lampe individuelle ? Nombre d'avocats se feront un plaisir de défendre vos intérêts !

Enfin, il était péremptoire de prétendre que cela n'engendrerait pas plus de délinquance. **Coïncidence ou conséquence, de nombreux commerçants ont malheureusement été cambriolés depuis.** Qui, de l'anxiété la nuit ou de l'éclairage, altère plus la santé des hommes ?

Restons sérieux. Les oiseaux ne naviguent pas avec les étoiles dont la position varie avec la rotation terrestre, les insectes et autres bestioles savent très bien où prospérer et **les Fondettois méritent de vivre sereinement !**

Nous souhaitons vivement le non renouvellement de l'expérience.

Projet Éducatif Local ou « municipalisation » des associations ?

Dès qu'un problème se pose, l'équipe municipale commande une étude. La démarche ne serait pas mauvaise en soi, si elle ne coûtait pas cher (13 200 euros dans ce cas)* ou était nécessaire.

L'idée de proposer un PEL regroupant et coordonnant toutes les actions vers les jeunes Fondettois est bonne. Ce qui l'est moins est le processus suivi car, avant d'entreprendre quoi que ce soit, on s'interroge. A moins que **cela ne cache une « volonté déguisée de municipaliser » les associations !**

Pourquoi un PEL et pour quoi faire ? **L'attrait d'une commune se mesure au nombre et à la qualité des services ou des activités qu'elle propose**, directement ou par le biais d'associations.

D'un point de vue purement « comptable », la collaboration avec les associations est un facteur multiplicateur de moyens extraordinaire. **Pour un euro reçu, elles en restituent 10** grâce à l'investissement de leurs bénévoles au service de la collectivité. On ne peut pas en dire autant des « attractions » proposées par l'équipe municipale !

Dès lors, ne peut-on pas **se concerter et travailler ensemble à la réalisation d'un programme** d'activités sociales, culturelles et sportives qui « collerait » aux besoins de nos enfants, du plus jeune âge jusqu'à l'adolescence, et à ceux de leurs parents ?

Il est **nul besoin de faire appel à des pseudo-professionnels**, à la démarche très orientée, pour faire se rencontrer les responsables de la Mairie, des associations et les représentants des parents d'élèves et créer les conditions favorables à une coopération fructueuse.

Une fois **le consensus obtenu sur la palette d'activités** à mettre en œuvre pour qu'il fasse bon vivre à FONDETTES, la répartition des responsabilités et la gestion des moyens trouveront naturellement leurs définitions au sein de conventions particulières.

La collaboration est aussi une forme de gouvernance. Elle convient souvent mieux à une collectivité.

* Conseil municipal du 28/09/09

Horizons: Une ville qui avance...dans l'inconnu (Magazine de Fondettes n°28)

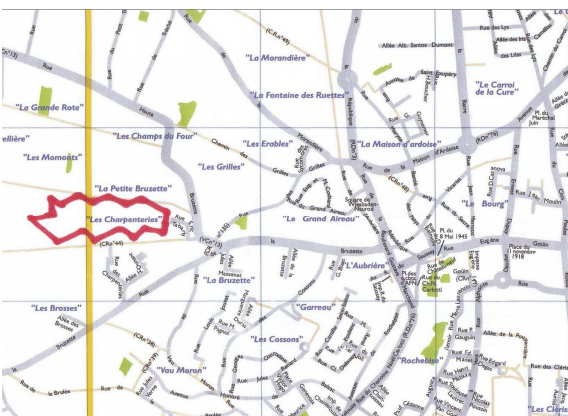
Toujours dans l'attente du Plan Local de l'Urbanisme (PLU), ou au minimum du Projet d'Aménagement et de Développement Durable (PADD) qu'il contient et qui définit l'avenir, **nous avançons dans l'inconnu et craignons l'incohérence des décisions** prises en matière d'urbanisme.

Nous n'avons pas été entendus lorsque nous avons demandé, dans notre lettre n°4, que les constructions de la rue Alfred de Musset aient une toiture respectant notre architecture locale. Aujourd'hui, nous constatons également que ces bâtiments sont placés au ras de la voie publique dont le trafic va passer de 2000 à 6000 véhicules par jour! **La densification de l'habitat a ses limites.**



Des constructions cubiques
au ras de la rue Alfred de Musset

Il nous semblait pourtant, à force de lire les publications municipales, que la lutte contre la pollution sonore faisait aussi partie du « développement durable ». Dès lors, **l'aménagement de la rue Alfred de Musset risque de ne pas être aussi idyllique** que sur la « vue d'artiste » présentée page 4 du « Fondettes magazine » n°28. Un espace engazonné donnant un peu de recul aurait été bien venu.



Les « Charpenteries 2 » à l'ouest du bourg

FONDETTES supportera encore longtemps un manque structurel de logements sociaux. **C'est un fait et non une raison pour densifier à outrance** ce qui est prévu aux « Charpenteries 2 ». Les bénéficiaires de ces logements ont, eux aussi, droit à leur part de développement durable.

Il faut également s'interroger sur les conséquences de l'augmentation des surfaces bétonnées sur les hauts de FONDETTES. Il n'est **pas sûr que les bas de FONDETTES puissent drainer toutes les eaux pluviales** qui vont ruisseler !

Ou en est la réalisation des ouvrages hydrauliques prévus par l'ancienne municipalité ? Ils sont indispensables pour assurer l'écoulement du ruisseau de Chantelouze et éviter les risques d'inondation dans cette zone.

FONDETTES n'est pas une « ville » et nous ne voulons pas ressembler à La Riche ou Joué-lès-Tours.

Nous souhaitons vivement que le massacre de FONDETTES s'arrête au plus vite. Dans l'attente du PLU, « **Vivre à Fondettes** » demande à la majorité municipale de concerter les Fondettois sur les projets qu'elle envisage.

Mise au point

Ou en est le projet de la piscine ?

Au cours des vœux du 8 janvier 2010, Jean Germain avait annoncé la décision de Tours(+) de construire une **piscine** communautaire à Fondettes.

Cette annonce était l'aboutissement d'un long travail réalisé avec l'agglomération par la précédente municipalité depuis 2001.

Bien sûr, nos élus actuels n'ont pas manqué de reprendre ce dossier à leur compte... Mais ceci date de bientôt deux ans. Depuis, que se passe-t-il ? Officiellement, rien !

Ce projet va-t-il rejoindre aux oubliettes celui de la **nouvelle salle des fêtes**, du **lieu convivial destiné aux jeunes**, de la **bibliothèque** et de bien d'autres encore qui devaient faire l'objet d'études ?

Beaucoup de Fondettois se posent la question. Nous attendons tous la réponse de l'équipe municipale !

Nos prochaines conférences

Lundi 17 octobre 2011 à 20h30 - Salle Léon SANZAY - rue du Clos Poulet à FONDETTES

« **Les ressources et la gestion de l'eau** » par Pierre MONGIN, directeur de recherches à l'INRA

La conférence est ouverte à tous.

L'entrée est libre et gratuite.

Vendredi 21 octobre 2011 à 20h30 - salle Léon SANZAY

Nos élus de la Liste « *Fondettes initiatives* » tiendront une **réunion publique** au cours de laquelle ils feront un compte rendu de mandat , répondront aux questions sur les dossiers communaux en cours , parleront de l'avenir et de la préparation de l'alternance.

Entrée libre .

Vous voulez participer à la construction du Fondettes de demain? Contactez-nous où rejoignez-nous

J'adhère à l'association « **Vivre à Fondettes** »

PrénomNomTél.....

Adresse.....

Email.....

Ci-joint un chèque de 15€ (20€ par couple ou 5€ moins de 25 ans) à l'ordre de « **Vivre à Fondettes** » adressé au trésorier :

Daniel BOYER -10, rue Maryse Bastié - 37230 Fondettes